

COMPTE RENDU DE LA SEANCÉ

DU 26 novembre 2019

Le 26 novembre 2019 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 20 novembre 2019, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mitra REZAÏ ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

| N° | OBJET | DATE de réception en Préfecture |
|---------|---|---------------------------------|
| 2019_68 | Convention d'occupation temporaire et précaire des locaux situés au 5 rue Albert Samain | 30/09/19 |
| 2019_69 | Requête de M. Jamal-Eddine SEDDIK HASSAN : Désignation de la SCP d'avocats FESSLER JORQUERA CAVAILLES pour défendre les intérêts de la ville de Saint-Martin-d'Hères auprès du Tribunal Administratif de Grenoble | 30/09/19 |
| 2019_70 | Modification de l'acte constitutif de la régie d'avances pour le règlement des dépenses liées aux frais de mission des élus de la ville de Saint-Martin-d'Hères | 11/10/19 |
| 2019_71 | Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil | 25/10/19 |

| | | |
|---------|---|----------|
| | Départementale de l'Isère pour les 30 ans de l'Espace Vallès, galerie municipale d'art contemporain, au titre de l'année 2020 | |
| 2019_72 | Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour les 30 ans de l'Espace Vallès, galerie municipale d'art contemporain, au titre de l'année 2020 | 25/10/19 |
| 2019_73 | Demande de subvention exceptionnelle auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (Etat) pour les 30 ans de l'Espace Vallès, galerie municipale d'art contemporain, au titre de l'année 2020 | 25/10/19 |
| 2019_74 | Culture – Aides territorialisées aux projets culturels : demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental de l'Isère au titre de l'année 2020 | 25/10/19 |
| 2019_75 | Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes – D.R.A.C. (Etat) pour l'année scolaire 2019-2020 | 25/10/19 |
| 2019_76 | Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la diffusion et la sensibilisation à l'art contemporain par la Galerie municipale Espace Vallès au titre de sa programmation 2020 | 25/10/19 |
| 2019_77 | Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes– D.R.A.C. (Etat) pour le programme d'activités de la Galerie municipale d'art contemporain Espace Vallès au titre de l'année 2020 | 25/10/19 |
| 2019_78 | Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la diffusion et la sensibilisation à l'art contemporain par la galerie municipale Espace Vallès au titre de sa programmation 2020 | 25/10/19 |
| 2019_79 | Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental de l'Isère au titre de l'année 2020 pour le Conservatoire à Rayonnement Communal Centre Erik-Satie | 25/10/19 |
| 2019_80 | Signature du marché subséquent n°19039 de prestations intellectuelles dans le cadre de l'opération d'installation de système de rafraîchissement de 3 établissements de petite enfance | 17/10/19 |
| 2019_81 | Signature des marchés subséquents de prestations intellectuelles lié à des missions de Maîtrise d'Oeuvre (MOe), de Contrôle Technique de la construction (CT), de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), et d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) pour les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire Paul Bert | 17/10/19 |
| 2019_82 | Signature du marché subséquent de prestation intellectuelle lié à une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour les travaux de mise en accessibilité de la bibliothèque Malraux | 17/10/19 |
| 2019_83 | Mise à disposition d'un équipement sportif à ROJA-ROB, association sportive hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention sportive – saison 2019/2020 | 22/10/19 |

| | | |
|---------|--|----------|
| 2019_84 | Signature du marché n°19049 – Acquisition et pose de projecteurs LED sur les courts de tennis extérieurs communaux | 25/10/19 |
| 2019_85 | Signature des marchés n°19030 – Distribution et diffusion du journal communal, dépôt de documents et collage d’affiches (lot 1 et 2) | 25/10/19 |

2. Rapport d'orientations budgétaires pour 2020 : présentation et débat.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

De la tenue de ce débat et de l’existence du rapport d’orientations budgétaires ci-joint.

APPROUVE

Les orientations budgétaires.

*Adoptée à la majorité : 26 voix pour
10 voix contre*

3. Décision Modificative n°2 du Budget Annexe du Cinéma : transferts et ouvertures de crédits sur exercice 2019.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

D'effectuer des transferts et ouvertures de crédits venant modifier les équilibres du budget annexe du cinéma sur l'exercice 2019, tels que présentés dans les tableaux IIA2 et II A3 joints.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

4. Décision Modificative n°3 du Budget Principal : transferts et ouvertures de crédits sur exercice 2019.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

D'effectuer des transferts et ouvertures de crédits venant modifier les équilibres du budget principal sur l'exercice 2019, tels que présentés dans les tableaux IIA2 et II A3 joints.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

5. Convention relative aux mobiliers voyageurs (abris bus et abris tram) : correction apportée à la délibération du 24/09/2019 sur le nombre d'abris bus et abris tram pris en compte.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DIT

Que cette erreur matérielle est corrigée concernant le nombre des abris bus et abris tram sur la ville de Saint-Martin-d’Hères.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention proposée par le SMTC.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 6. Cession de véhicules : autorisation d'annulation de mise aux enchères en ligne de l'autocar ARES prévue dans la délibération n°10 du conseil municipal du 23 janvier 2018.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à procéder à l'annulation de la mise aux enchères de l'autocar ARES de marque IRIS BUS immatriculé 330 CAR – 1^{ère} mise en circulation le 15 juin 2006 et acquis le 15 juin 2006 (état neuf).

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à accomplir et signer tous les actes subséquents.

DIT

Que la recette sera affectée au budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 7. Signature de l'avenant n°2 à l'accord-cadre de fourniture et d'acheminement de gaz naturel n°16053 avec l'entreprise TOTAL ENERGIE GAZ, suite à sa restructuration : autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant de transfert correspondant.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La substitution de TOTAL ENERGIE GAZ, titulaire initial du marché, par TOTAL DIRECT ENERGIE, nouveau titulaire, suite à la fusion/absorption de TOTAL ENERGIE GAZ avec TOTAL DIRECT ENERGIE, et à la dissolution de TOTAL ENERGIE GAZ.

AUTORISE

M. le Maire à signer avec la société TOTAL DIRECT ENERGIE sise 2 bis rue Louis Armand à Paris (75015), l'avenant n°2 à l'accord-cadre de «Fourniture et acheminement de gaz naturel» ayant pour objet la prise en compte de la fusion/absorption de TOTAL ENERGIE GAZ avec TOTAL DIRECT ENERGIE, et la dissolution de TOTAL ENERGIE GAZ.

DIT

Que les modifications objets de l'avenant n°2 vaudront pour ledit accord-cadre, ainsi que pour tous les marchés subséquents en cours ou à venir s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 8. Signature des avenants n°1 aux lots n°1 et 2 de l'accord-cadre de fourniture et d'acheminement d'électricité avec la Société TOTAL ENERGIE GAZ, suite à sa fusion/absorption par la Société TOTAL DIRECT ENERGIE : autorisation donnée à M. le Maire de signer les avenants n°1 de transfert aux lots n°1 et 2.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La substitution de Total Energie Gaz, titulaire initial du marché, par Total Direct Energie, nouveau titulaire, suite à la fusion/absorption de Total Energie Gaz avec Total Direct Energie, et à la dissolution de Total Energie Gaz.

AUTORISE

M. le Maire à signer avec la société Total Direct Energie sise 2 bis rue Louis Armand à Paris (75015) :

- l'avenant n°1 au lot n°1 «électricité grise – puissances supérieures à 36 KVA» de l'accord-cadre « Fourniture et acheminement d'électricité »
- l'avenant n°1 au lot n°2 «électricité grise – puissances inférieures à 36 KVA» à l'accord-cadre « Fourniture et acheminement d'électricité ».

DIT

Que les modifications objets desdits avenants n°1 vaudront pour les lots n°1 et n°2 dudit accord-cadre, ainsi que pour tous les marchés subséquents en cours ou à venir s'y rapportant.

Que la facturation des prestations réalisées à compter du 1^{er} Août 2019 sera effectuée par le nouveau titulaire Total Direct Energie et les sommes dues au titre du marché seront versées sur le même RIB (IBAN : FR76 3000 4013 2800 0113 5899 604).

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

- 9. Réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour des missions d'études dans le cadre des opérations de travaux et d'entretien des bâtiments communaux : autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés n°19048 (lot n°1 et lot n°2).**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n°19048 suivants :

| N° de marché | N° du lot | Libellé | attributaire | adresse | Montant annuel € HT |
|--------------|-----------|--|--|---|------------------------------|
| 19048-01 | 1 | Réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre pour les opérations de rénovation, réhabilitation, restructuration, réaménagement, entretien et mise aux normes des bâtiments communaux d'un montant de travaux inférieure à 220 000 € H.T. | Groupement dont le mandataire est Damien THEVENIN (avec les entreprises : Jean-Michel TESTUD, CLIMAT INGENIERIE CONSEIL, DMI, ESEB, SORAETEC, INGELEC, et TERRE ECO) Groupement dont le mandataire est DAVOLI-RUIZ ARCHITECTE DPLG (avec les entreprises : AXIOME IEC, CANOPEE, SORAETEC, et DMI) | Centre CEMOI – 12 rue Ampère – 38000 Grenoble 1 rue Alred de Musset – 38100 Grenoble | Sans minimum et sans maximum |
| 19048-02 | 2 | Lot déclaré infructueux en raison d'un nombre de soumissionnaires insuffisants | | | |

DIT

Que le marché n° 19048-01 est conclu pour une période de 4 ans.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal et les budgets annexes.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

10. Prestations de nettoyage : autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché n°19034-05 - lot n°5 "Nettoyage de divers bâtiments communaux et sanitaires".

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer le marché n°19034-05 lot n°5 « nettoyage de divers bâtiments communaux et sanitaires » avec le candidat dont l'offre est arrivée en seconde position, à savoir, avec la société EDEN, sise 12 rue du Pré Ruffier à Saint Martin d'Hères (38400) pour un seuil annuel minimum de 35 000 € H.T. et un seuil annuel maximum de 75 000 € H.T. pour la période initiale.

DIT

Que le marché 19034-05 est conclu pour une période initiale allant du 26 décembre 2019 au 31 décembre 2020, reconductible 3 fois par période d'un an.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal et les budgets annexes.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

11. Présentation du rapport d'activités de la SPL « Isère Aménagement » pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,

PREND ACTE

Du rapport d'activités de la SPL Isère Aménagement sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ci-annexé.

12. Présentation du rapport d'activités de la SAEM « Territoires 38 » pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,

PREND ACTE

Du rapport d'activités de la SAEM « Territoires 38 » sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ci-annexé.

13. SPL Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise : autorisation donnée à M. le Maire pour l'adoption des statuts de la SPL, définition de la participation de la ville de Saint-Martin-d'Hères dans la SPL et désignation d'un représentant au conseil d'administration de la SPL.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La création de la SPL « Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Grande Région Grenobloise ».

APPROUVE

Les statuts présentés en annexe.

DECIDE

De verser la somme de 40 000€ au capital de la SPL.

DESIGNE

M Christophe BRESSON, en tant que représentant de la ville de Saint-Martin-d'Hères au sein du conseil d'administration de la SPL et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

14. Autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant l'acquisition d'un local appartenant à M. DA ROCHA situé 9 rue Emile Zola

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

D'acquérir le local appartenant à M. DA ROCHA José Antonio situé 9 rue Emile Zola.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

DIT

Que cette acquisition interviendra au prix de 49 900 € (quarante neuf mille neuf cent euros).

Que les frais de notaires liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Que la dépense liée à ce dossier sera imputée au compte FONCIE/820/2138.

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
2 abstention(s)*

15. ZAC Neyrpic Entrée du Domaine Universitaire - Cession de terrains au profit de Territoires 38 (groupe ELEGIA) - autorisation donnée à M. Le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant la présente cession.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

La cession de ces terrains d'une surface d'environ 1610m² à Territoires 38 (groupe Elegia) pour un montant de 80 000 € (QUATRE-VINGT MILLE EUROS).

HABILITE

M. Le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

DIT

Que la recette liée à ce dossier sera imputée sur le budget principal de la Ville .

*Adoptée à la majorité : 26 voix pour
8 voix contre
2 abstention(s)*

16. Mise en œuvre opérationnelle de la politique d'attribution métropolitaine en application de la Convention Intercommunale d'Attribution.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré**

PREND CONNAISSANCE

De la Convention Intercommunale d'Attribution.

APPROUVE

La Convention Territoriale d'Objectifs et de Moyens dans sa nouvelle version.

AUTORISE

Le Maire à signer la nouvelle Convention Territoriale d'Objectifs et de Moyens.

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
2 abstention(s)*

- 17. Autorisation donnée à M.le Maire de signer la convention financière entre la Ville et l'OPAC 38 qui annule et remplace la convention de participation financière entre la Ville et l'OPAC 38 du 25/06/2019, et définit les modalités d'aides allouées dans le cadre de la réhabilitation de la résidence « Paul Eluard » afin de minorer l'augmentation des loyers liée à ces travaux.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la nouvelle convention financière entre la ville et l'OPAC 38 qui annule et remplace la convention précédemment signée.

DIT

Que les dépenses liées à l'application de la présente convention particulière seront imputées au budget général de la ville.

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour
8 abstention(s)*

- 18. Autorisation donnée à M.le Maire de signer la convention financière entre la Ville et l'OPAC 38 qui définit les modalités d'aides allouées dans le cadre de la réhabilitation de la résidence « Ambroise Croizat » afin de minorer l'augmentation des loyers liée à ces travaux.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention financière entre la Ville et l'OPAC 38.

DIT

Que les dépenses liées à l'application de la présente convention particulière seront imputées au budget général de la Ville.

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
2 abstention(s)*

- 19. Autorisation donnée à M.le Maire de signer la convention financière entre la Ville et l'OPAC 38 qui définit les modalités d'aides allouées dans le cadre de la réhabilitation de la résidence «Paul Bert» afin de minorer l'augmentation des loyers liée à ces travaux.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention financière entre la ville et l'OPAC 38.

DIT

Que les dépenses liées à l'application de la présente convention particulière seront imputées au budget général de la Ville.

*Adoptée à la majorité : 29 voix pour
7 abstention(s)*

- 20. Autorisation donnée à M.le Maire de signer la convention financière entre la Ville et l'OPAC 38 qui définit les modalités d'aides allouées dans le cadre de la réhabilitation de la résidence « Romain Rolland » afin de minorer l'augmentation des loyers liée à ces travaux.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention financière entre la ville et l'OPAC 38.

DIT

Que les dépenses liées à l'application de la présente convention particulière seront imputées au budget général de la Ville.

*Adoptée à la majorité : 29 voix pour
7 abstention(s)*

- 21. Protocole d'engagement renforcé et réciproque annexé au contrat de ville de Grenoble-Alpes Métropole.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le contenu du protocole d'engagement renforcé réciproque.

AUTORISE

M. le Maire à signer le protocole d'engagement renforcé réciproque.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 22. Lutte Contre les Discriminations : présentation de la mise à jour 2019-2020 du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes au sein de la collectivité.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

De la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femme/homme – mise à jour 2019-2020.

- 23. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de mise en œuvre du dispositif "petits déjeuners" avec l'Éducation Nationale.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » avec l'Éducation Nationale.

AUTORISE

M. le Maire à signer la dite convention.

DIT

Que la recette correspondante sera affectée au 20 ENSEIGN 74718 du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

24. Affectation d'une subvention aux écoles du 1er degré pour l'année scolaire 2019-2020.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

D'affecter la subvention 2019-2020 aux écoles, calculée en fonction du nombre réel d'élèves constaté à la rentrée de septembre 2019 (5 €/élève).

| Ecoles | Effectifs réels 2019/2020 | A VERSER |
|----------------------|---------------------------|--------------------|
| Gabriel Péri mat. | 138 | 690,00 € |
| Gabriel Péri élém. | 199 | 995,00 € |
| V. Couturier mat. | 103 | 515,00 € |
| V. Couturier élém. | 160 | 800,00 € |
| Paul Langevin mat. | 123 | 615,00 € |
| Paul Langevin élém. | 168 | 840,00 € |
| Saint Just primaire | 90 | 450,00 € |
| Joliot Curie mat. | 118 | 590,00 € |
| Joliot Curie élém. | 143 | 715,00 € |
| Voltaire mat. | 86 | 430,00 € |
| Voltaire élém. | 207 | 1 035,00 € |
| Henri Barbusse mat. | 142 | 710,00 € |
| Henri Barbusse élém. | 198 | 990,00 € |
| Romain Rolland mat. | 104 | 520,00 € |
| Romain Rolland élém. | 162 | 810,00 € |
| Condorcet mat. | 97 | 485,00 € |
| Condorcet élém. | 173 | 865,00 € |
| Paul Eluard mat. | 77 | 385,00 € |
| Paul Eluard élém. | 114 | 570,00 € |
| Paul Bert mat. | 90 | 450,00 € |
| Paul Bert élém. | 121 | 605,00 € |
| A. Croizat primaire | 111 | 555,00 € |
| Jeanne Labourbe mat. | 71 | 355,00 € |
| TOTAL | 2995 | 14 975,00 € |

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

25. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des classes d'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) avec la ville d'Echirolles qui accueillent des enfants martinérois durant l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

APPROUVE

La convention à intervenir avec la ville d'Echirolles pour la scolarisation des enfants martinérois en classe ULIS pour l'année scolaire 2018-2019.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec la commune d'Echirolles pour sa participation financière aux frais de fonctionnement des classes ULIS.

DIT

Que la dépense correspondante sera affectée au 62878-212-ENSEIG du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

26. Contribution obligatoire de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de la Délivrande pour l'année scolaire 2018-2019.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le versement de la subvention d'un montant de 50.652 euros à l'établissement privé Notre Dame de la Délivrande au titre de la contribution communale pour l'année scolaire 2018-2019 correspondant à 84 élèves X 603 €.

DIT

Cette somme est inscrite à "charges à d'autres communes, participation « Notre Dame de la Délivrande »" 62878 - 212 - ENSEIG.

*Adoptée à la majorité : 16 voix pour
6 voix contre
13 abstention(s)*

27. Autorisation donnée à M. le Maire de signer avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Isère, la Convention d'Objectifs et de Financement sous forme de Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (Fme) pour l'acquisition d'un four de remise en température pour la Halte Garderie Essartié.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention de Fonds de Modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants.

DIT

La recette correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 2188 PESADM.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

28. Autorisation donnée à M. le Maire de signer avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Isère, la Convention d'aide à l'investissement sous forme de subvention pour l'acquisition de nettoyeurs vapeur pour les structures petite enfance.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

APPROUVE

La convention d'aide à l'investissement pour les établissements d'accueil de jeunes enfants.

DIT

La recette correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 2188 PESADM.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 29. Autorisation donnée à M. le Maire de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, les Conventions d'Objectifs et de Financement en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap pour la période du 01/01/2019 au 31/12/19, pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Les Conventions d'Objectifs et de Financement à intervenir avec la CAF de l'Isère pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la ville de Saint-Martin-d'Hères, permettant l'obtention d'une aide à l'accueil des enfants en situation de handicap.

AUTORISE

Le Maire à signer les dites conventions correspondantes.

DIT

Que les recettes correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire ENFANC - 421 - 7478 – ENFA.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 30. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention relative à la participation financière du Département de l'Isère au fonctionnement du centre communal de planification et d'éducation familiale de Saint-Martin-d'Hères pour l'année 2019.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention fixant les modalités de calcul et le montant du financement du Département de l'Isère pour l'année 2019, soit 118 300 €.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention relative à l'activité 2019.

DIT

Que la recette correspondante sera imputée au budget 7473 /512 / HYGIEN / PLAN.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 31. Autorisation donnée à M. le Maire de signer le Contrat Local de Santé communal avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et les institutions partenaires.**

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré**

APPROUVE

Le Contrat Local de Santé 2020-2023 de Saint-Martin-d'Hères tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

32. Occupation du domaine public : fixation des tarifs pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

FIXE

La tarification de l'occupation du domaine publique pour l'année 2020 comme suit :

| Cirques sans animaux et spectacle | | |
|---|------------------------------------|----------|
| Forfait journalier | | 52,40 € |
| Vente de fleurs | | |
| Forfait journalier | | 28,70 € |
| Vente aux déballage | | |
| Surface inférieure à 50 m ² | Tarif journalier au m ² | 0,70 € |
| Surface entre 50 et 300 m ² | Tarif journalier au m ² | 0,90 € |
| Surface supérieur à 300 m ² | Tarif journalier au m ² | 1,20 € |
| Restauration rapide | | |
| Occupation du domaine public restauration rapide avenue Marcel Cachin | Forfait hebdomadaire | 32,90 € |
| Occupation du domaine public restauration rapide avenue Gabriel Péri | Forfait hebdomadaire | 36,00 € |
| Food Truck | Forfait journalier | 30,90 € |
| Bornes électriques | Forfait hebdomadaire | 8,30 € |
| Emplacements marchés de détails | | |
| Abonnés | Tarif au ML/jour | 0,80 € |
| Abonnés plusieurs marchés | Tarif au ML/jour | 0,70 € |
| Primeurs | Tarif au m ² /trimestre | 1,80 € |
| Passagers | Tarif au ML/jour | 1,10 € |
| Bornes électriques | Forfait journalier | 2,25 € |
| <i>Imputation : budget Ville/Règlement 7336/020 REGLEMENT.</i> | | |
| Tournage de films | | |
| Tournage en journée | Tarif journalier | 505,00 € |

| | | |
|--|--------------------------------|----------|
| Tournage entre 20h et 8h et dimanche ou jours fériés | Supplément | 505,00 € |
| Utilisation d'équipements particuliers (salles, parcs, équipements spécifiques...) | Supplément | 505,00 € |
| <i>Imputation : budget Ville/Règlement 70323/020 REGLEMENT.</i> | | |
| Transport de fonds | | |
| Redevance transport de fonds pour permis de stationnement sans emprise au sol | Forfait annuel par emplacement | 2231 € |
| <i>Imputation : budget Ville/Règlement 7338/020 REGLEMENT.</i> | | |

| | | |
|---|------------------------------------|---------|
| Occupations du domaine public à vocation commerciale | | |
| Installation de mobilier (terrasses, mobilier, stores, ...) | Tarif annuel au m ² | 10,30 € |
| Terrasse en plastique recyclé | Tarif annuel au m ² | 32,90 € |
| Manifestation commerciale : tonnelle, stand, véhicule... | Forfait journalier | 15,00 € |
| <i>Imputation : budget Ville/Règlement 70323/REGLEMENT.</i> | | |
| Droits de stationnement taxis | | |
| Tarif mensuel | | 8,90 € |
| <i>Imputation : budget Ville/Règlement 70321/020 REGLEMENT.</i> | | |
| Tarifs des droits de voirie | | |
| 1. Instruction de toute demande de permission d'occupation du domaine public pour des travaux | Forfait | 18,50 € |
| 2. Occupation du domaine public avec un échafaudage mobile ou fixe | Forfait journalier | 1,50 € |
| 3. Occupation du domaine public par une benne ou un dépôt de matériaux | Forfait journalier par benne/dépôt | 7,40 € |
| 4. Occupation du domaine public par la pose d'une clôture provisoire | Forfait journalier | 7,40 € |
| <i>Imputation : budget Ville 7338/822/AMVOIR</i> | | |

DIT

Que les occupations du domaine public référencées aux 2, 3 et 4, effectuées sans autorisation donneront lieu à une majoration des tarifs correspondants de 100 %. Cette redevance sera appliquée d'office à la première constatation en sus de l'application du tarif de l'article 1 concernant l'instruction de la demande.

Ces mesures ne pourront en aucun cas être considérées comme entraînant autorisation et indépendamment de la taxation d'office, des sanctions pourront être prises par ailleurs, ordonnant l'enlèvement des installations

non réglementaires et des procès-verbaux d'infraction seront dressés.

Que les associations à but non lucratif concourant à la satisfaction de l'intérêt général seront exonérées de redevance d'occupation du domaine public.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

33. Travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire Paul Bert : autorisation donnée à M. le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme pour les travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire Paul Bert sise 4 rue Chopin à Saint-Martin-d'Hères.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

34. Travaux de mise en accessibilité de la restauration et de la maternelle Paul Bert : autorisation donnée à M. le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour les travaux de mise en accessibilité de la restauration et de la maternelle Paul Bert sises 13 rue Chopin à Saint-Martin-d'Hères.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

35. Travaux de mise en accessibilité de la bibliothèque André Malraux : autorisation donnée à M. le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme pour les travaux de mise en accessibilité de la médiathèque André Malraux sise 73 avenue Marcel Cachin à Saint-Martin-d'Hères.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

36. Affectation de subventions aux associations sportives hors contrat triennal d'objectifs et de moyens et convention triennale sportive, saison 2019-2020.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

Le versement des subventions pour la saison 2019-2020, aux associations sportives ci-dessous :

| ASSOCIATION SPORTIVES | SUBVENTIONS SAISON 2019-2020 |
|-----------------------|---------------------------------|
|-----------------------|---------------------------------|

| | |
|--------------------------------------|---------|
| AS SPORTIVE COLLEGE HENRI WALLON | 750 € |
| AS SPORTIVE COLLEGE FERNAND LEGER | 750 € |
| AS SPORTIVE COLLEGE EDOUARD VAILLANT | 750 € |
| AS SPORTIVE LYCEE PABLO NERUDA | 1 200 € |
| CLUB ALPIN FRANCAIS DE SMH | 500 € |
| SPIRIDON CLUB DAUPHINOIS | 380 € |

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2019 (6574/40/SPOINS et 6574/253/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité (31 voix)

- 37. Autorisation donnée à M. Le Maire de reverser à la MJC Bulles d'Hères sa quote-part du financement versé par la CAF pour les actions 2018 auparavant financées dans le cadre du CEJ et non reconduites dans le contrat enfance jeunesse 2018-2021.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à reverser à la M.J.C. Bulles d'Hères la participation de la CAF pour ses actions jeunesse 2018 pour les pôles « culture scientifique et technique » et « cirque et arts du spectacle », une somme d'un montant de 13 108,72 €.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 38. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de mise à disposition de fonctionnaires de la ville de Saint-Martin-d'Hères pour l'association dénommée SAINT-MARTIN-D'HERES FOOTBALL CLUB (SMH F.C) pour une durée d'un an.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention de mise à disposition de deux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (50%) entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et l'association SMH F.C. pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention sus-mentionnée.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 39. Créations et suppressions de postes.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DEMANDE

BUDGET VILLE EMPLOIS PERMANENTS

| FILIERE | Création | Suppression | Nature de l'opération | DGAS/Direction/Service |
|------------------------|--|--|--|---|
| Filière administrative | 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 985 | | Evolution de l'organisation Suite Comité Technique 30 septembre 2019 | DGAS Ressources – Direction des ressources Humaines |
| Filière administrative | 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 985 | 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades, indices bruts 372 à 707 | Evolution de l'organisation Suite Comité Technique 30 septembre 2019 | DGAS Développement Urbain Culture Communication DAJARE Etat civil et démarches citoyennes |
| Filière administrative | 1 poste relevant du cadre d'emplois des Adjoint administratifs – tous grades, indices bruts 348 à 548 | | Evolution de l'organisation Suite Comité Technique 30 septembre 2019 | DGAS Développement Urbain Culture Communication DAC |
| Filière administrative | 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 985 | | Evolution de l'organisation Suite Comité Technique 30 septembre 2019 | DGAST – INVESTISSEMENT ET LOGISTIQUE Restauration/Agents d'Entretien |
| Filière médico sociale | 1 poste relevant du cadre d'emplois des sages-femmes, à temps non complet 28h - tous grades, indices bruts 510 à 985 | 1 poste relevant du cadre d'emplois des sages-femmes, à temps non complet 21h - tous grades, indices bruts 510 à 985 | Evolution de l'organisation Suite Comité Technique 30 septembre 2019 | DGAS Solidarités Hygiène – Santé |
| Filière technique | | 1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs - tous grades, indices bruts 441 à 985 | Evolution de l'organisation Suite Comité Technique 12 mars 2018 | DGAST – IMMOBILIER Maintenance du patrimoine |
| Filière technique | | 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – grade technicien, indices bruts 372 à 597 | Evolution de l'organisation Suite Comité Technique 30 septembre 2019 | DGAST – INVESTISSEMENT ET LOGISTIQUE Logistique |
| Filière technique | 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707 | 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – grade technicien ppal de 1ère classe, indices bruts 446 à 707 | Evolution de l'organisation Suite Comité Technique 30 septembre 2019 | DGAST – ESPACES EXTERIEURS Entretien Urbain |
| Filière médico sociale | 1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture - tous grades, indices bruts 351 à 548 | 1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture – grade auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, indices bruts 351 à 483 | Recrutement | DGAS Population DEEJ Petite Enfance |

BUDGET CINEMA EMPLOIS PERMANENTS

| FILIERE | Création | Suppression | Nature de l'opération | DGAS/Direction/Service |
|-------------------|--|--|-----------------------|--|
| Filière technique | 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548 | 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – grade adjoint technique, indices bruts 348 à 407 | Recrutement | DGAS – Développement Urbain Culture Communication – Cinéma |

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

Signature de REZAÏ Mitra secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 26 novembre 2019 :

